

Plate-forme d'échanges
environnemental des PGC

affichage

GT Méthodologie

Date :

2009-06-04

Numéro du document:

N 023

Assistante:

Lydia GIPTÉAU

Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20

Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:

Mélanie RAIMBAULT

Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 88 80

mélanie.raimbault@afnor.org

Compte rendu de la réunion du GT méthodologie générale du 18 mai 2009

C
OMMENTAIRES/
D
ECISIONS

S
UITE A DONNER

S
OURCE

AFNOR

➤ ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Discussions sur la proposition d'annexe méthodologique (Version 2, document PF N 27)
 - ✓ Fin de vie ?
 - ✓ Indicateurs : endpoints ou midpoints ?
 - ✓ Seuil de spécificité des données ?
 - ✓ Modalités de prise en compte de la phase d'utilisation ?
 - ✓ Prise en compte ou non des certificats verts ?
3. Rédaction d'un guide d'application pour expliquer l'annexe méthodologique
4. Organisation des travaux et des prochaines réunions
5. Questions diverses

1. Ouverture de la réunion

C.Cros ouvre la réunion en rappelant qu'une version modifiée de la proposition d'annexe a été diffusée aux membres (PF N27). Cette proposition a été modifiée suite aux commentaires reçus sur la première version.

Cette nouvelle version est toutefois balayée avant d'entamer les discussions sur la fin de vie.

2. Discussions sur la proposition d'annexe méthodologique (Version 2, document PF N 27)

Les participants s'accordent sur les points suivants :

- Supprimer « scientifiquement » :

« *L'évaluation des impacts environnementaux repose sur une méthode—~~scientifiquement~~ reconnue conforme aux normes NF EN ISO 14040:2006 et NF EN ISO 14044 :2006. Cette annexe apporte donc des compléments d'information et des précisions par rapport à ces documents normatifs* ».

- Remplacer le terme Biogénique par le terme biomasse :

- Modifier : « *dans le cas ou la forêt **ou l'exploitation** est gérée durablement* ». (le carbone de la biomasse doit également être pris en compte sur d'autres types d'exploitations que la forêt, avec une durée de vie inférieure : ex : vergers, plantes à cycle court (chanvre)). Pour mémoire, les émissions liées à la mise en décharge sont prises en compte.

- Modèle à 100 ans pour la prise en compte du carbone issu de la biomasse ?:

Pour l'instant ce modèle est maintenu afin de s'assurer que tout le monde comptabilise de la même façon. Il est rappelé que des modifications pourront être faites selon l'évolution des connaissances.

Le MAP indique qu'il faudrait remplacer 100 par 26. Ce point fait suite au rapport Stern et au passage d'un coût économique en équivalent matière. Il est proposé au MAP de **fournir une note explicative sur la manière d'arriver à la valeur 26**. Les participants demandent que cette note aborde le changement de facteur que devra subir le méthane.

- Mise en décharge

Pendant la réunion, il a été évoqué le fait que les matériaux puissent se décomposer lorsqu'ils sont placés en décharge, ce qui peut provoquer des émissions de GES. L'UIB propose de contribuer à cette réflexion en apportant pour la prochaine réunion des seuils de dégradation pour le bois.

-Prise en compte de la recarbonatation des matériaux à base de chaux et liants hydrauliques ? Si un accord est trouvé au niveau de la NFP01-010 ou s'il existe une base scientifiquement reconnue, ce sera pris en compte ici aussi.

- Règle de coupure :

La terminologie doit être alignée avec celle de l'ISO 14040 et on ajoute le seuil de 5%.

- Règles d'allocation

Les modes d'allocation sont à définir par les GT. Ajout d'une phrase : **« Les GT veilleront à ce qu'un impact négatif ne soit pas affiché du à une extension des frontières du système ».**

- Modèles énergétiques :

Les commentaires d'Alliance Tics sur la version 1 ont été pris en compte.

Ajout d'une question sur la précision des données et l'inclusion d'une méthode d'évaluation de l'incertitude.

Il est demandé aux participants de faire des propositions de lignes directrices à donner aux GT sur l'évaluation de l'incertitude. Ensuite l'ensemble des données issues des GT sera remonté à la plateforme afin de voir s'il est possible de s'accorder sur un chiffre commun.

FIN DE VIE

- Ajouter dans le traitement de fin vie **« Les impacts liés à la fin de vie ne sont pas différenciés au niveau d'un produit, ils sont déterminés par des moyennes nationales et tiennent compte des pratiques effectives, effectives y compris quand les déchets sont traités à l'étranger ».**

Il est demandé à l'UIB (ex : FCBA) de **proposer une formule afin de rendre compte de la prise en compte des impacts environnementaux liés aux opérations de valorisation énergétique.**

- Définition R1 : Refus de parler de contenu en matière première recyclée. (cf éco-emballage) car il s'agit d'un ratio (Taux de matière recyclée).

- Boucle fermée/boucle ouverte :

Il est proposé de prendre la définition de l'ISO 14044, remarque est faite que cette norme ne s'applique que dans le cas d'une approche matière et non d'une approche produit.

Il est précisé que le cas d'une boucle purement fermée est rare et que la boucle fermée n'est qu'un cas particulier de la boucle ouverte.

La question est posée de savoir à partir de quand on peut considérer être dans un nouveau cycle de vie puisque parfois la valorisation a lieu avant la déconstruction (d'où une difficulté d'allocation).

Il est proposé de prendre la réglementation européenne et en particulier la directive cadre sur les déchets, qui définit à partir de quand un produit devient un déchet.

Il avait été évoqué lors de précédentes réunions de ne pas valoriser celui qui incorpore du recyclé car c'est déjà un bénéfice en soi.

- Impacts produits

Il est décidé de :

- Supprimer la table de compatibilité

- Supprimer : **« Les impacts d'un produit sont calculés sur l'ensemble de son cycle de vie.**

Les impacts d'un produit dont les matériaux sont séparables sont calculés d'après la formule suivante :

$$E = \sum (i) E_{Mi} + E_T + E_{DIS} + E_U$$

Avec : E Impacts du produit sur l'ensemble du cycle de vie

E_{Mi} Impacts du matériau i

E_T Impacts liés au transport du produit

E_{DIS} Impacts liés à la distribution du produit

E_U Impacts liés à l'utilisation du produit

i Nombre de matériaux dans le produit »

Ajouter : « *Si un producteur organise un mode de fin de vie particulier en boucle fermée, il peut en rendre compte via un mode de calcul* ».

La question du R2, à savoir le taux de recyclage de la filière, a été brièvement évoquée. Une première nomenclature a été proposée. La filière verre (CSVMF) souhaite voir apparaître le verre d'emballage, le verre plat et la fibre d'isolation.

D'une manière générale, nous devons réfléchir à l'élaboration de cette nomenclature et à l'approche à adopter : approche matériaux ou approche applications ?

Afin de poursuivre les discussions, il est proposé de tenir une autre réunion du GT méthodologie générale le 17 juin 2009 de 9H00 à 13H00.